

**L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre les activités de 14 sites ou opérateurs non agréés**

***Suite à des questions et des témoignages de consommateurs français, l'Autorité des marchés financiers (AMF) attire l'attention du public sur les activités de 14 sites ou opérateurs non autorisés à fournir des services d'investissement sur le territoire français.***

Les 14 sites ou opérateurs cités ci-dessous prétendent proposer des placements « au rendement intéressant et garanti » et être en charge « d'informer et conseiller » les investisseurs français :

- [www.secureinvest.org](http://www.secureinvest.org)
- [www.gfi-consulting.com](http://www.gfi-consulting.com)
- [www.analystinvest.com](http://www.analystinvest.com)
- [www.natexiss-conseil.com](http://www.natexiss-conseil.com)
- [www.financial-advice.net](http://www.financial-advice.net)
- [www.inter-finance.net](http://www.inter-finance.net)
- [www.expert-finance.net](http://www.expert-finance.net)
- [www.financial-strategie.com](http://www.financial-strategie.com)
- [www.quantum-groupe.com](http://www.quantum-groupe.com)
- [www.ef-investing.com](http://www.ef-investing.com)
- [www.partenaire-finance.com](http://www.partenaire-finance.com)
- [www.fiducial-finance.com](http://www.fiducial-finance.com)
- [www.financial-international.net](http://www.financial-international.net)
- [www.financialfutures.net](http://www.financialfutures.net)

Malgré leur discours, les 14 sites ou opérateurs ne sont pas autorisés à fournir des services d'investissement sur le territoire français, et notamment le service de conseil en investissement.

En conséquence, l'AMF recommande aux investisseurs qui seraient démarchés par ces sociétés de ne pas donner suite aux sollicitations de ces sociétés et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

Aucun discours commercial ne doit vous faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé.

Pour vous assurer que l'intermédiaire qui vous propose des produits ou services financiers est autorisé à opérer en France, vous pouvez consulter la liste des prestataires de services d'investissement habilités (<https://www.regafi.fr>) ou la liste des intermédiaires autorisés dans la catégorie conseiller en investissement financier (CIF) ou conseiller en investissements participatifs (CIP) (<https://www.orias.fr/search>). Si la personne ne figure sur aucune de ces listes, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur notre site internet <http://www.amf-france.org> ou contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

**A propos de l'AMF**

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)



Suivez-nous sur Twitter [https://twitter.com/AMF\\_actu](https://twitter.com/AMF_actu)



Suivez-nous aussi sur notre chaîne Youtube